

IMPACT DES POLITIQUES DE RÉGULATION SUR LA CRÉATION D'EMPLOIS DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Impact of regulatory policies on job creation in developing countries

FAUSTINE KEDE NDOUNA¹

Dschang School of Economics, Applied Microeconomy Research Centre (REMA) ; Dschang – Cameroun,

corresponding author : faustinekede@outlook.com

<https://orcid.org/0000-0002-5823-565X>

ROGER TSAFACK NANFOSSO¹

Professeur titulaire de l'Université ; Université de Dschang, Dschang – Cameroun,

infos@tsafack-nanfosso.com

<https://orcid.org/0000-0003-3892-2409>

JEAN ARISTIDE BILOA ESSIMI²

Faculté d'Économie et de Gestion Appliquée (FSEGA) ; Université de Douala – Cameroun,

jaristide.essimi@univ-douala.cm

<https://orcid.org/0000-0002-6464-7044>

Abstract : The objective of this paper is to study the effects of labor market regulation policies on the allocation of labor. Specifically, it aims to highlight the effects of regulatory policies on the choice of kind of job, taking into account market segmentation and barriers to entry into the formal sector. To do so, we used the fourth Cameroon Household Survey (ECAM 4) and a self-selection model. The results show that individual and institutional factors are responsible for the misallocation of labor between the formal and informal sectors. Thus, we find that women and youth preference for informal jobs is involuntary because it is constrained by the existence of barriers to entry to the labor market. These results suggest that there is a certain amount of regulatory flexibility to increase the level of formal employment, even to transform informal jobs into formal jobs.

¹ P.O Box: 110 Dschang, Cameroun.

² BP: 4032 Douala, Cameroun.

Keywords : regulatory policy, labour market, segmentation, informal employment.

Résumé : L'objectif de cet article est d'étudier les effets des politiques de régulation du marché du travail dans l'allocation du travail. De manière spécifique, il s'agit de mettre en exergue les effets des politiques de régulation sur le choix du type d'emploi en tenant compte de la segmentation du marché et des barrières à l'entrée dans le secteur formel. Pour ce faire, nous avons utilisé la quatrième Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (ECAM 4) et un modèle d'auto-sélection. Les résultats montrent que les facteurs individuels et institutionnels sont responsables de la mauvaise répartition du travail entre le secteur formel et informel. Ainsi, on constate que la préférence des femmes et des jeunes pour les emplois informels est involontaire car contrainte par l'existence de barrières à l'entrée sur le marché du travail. Ces résultats suggèrent une certaine flexibilité ou souplesse au niveau de la réglementation en vue de l'augmentation du niveau d'emplois formels même pour transformer les emplois informels en emplois formels.

Mots-clés : politique de régulation, marché du travail, segmentation, emploi informel.

JEL classification : J88, J21, J42, E26, 017.

Introduction

L'amplification du chômage et des emplois informels issue de la crise d'endettement des années 1980 a profondément transformé la structuration du marché du travail dans les pays en développement, qui est un marché dual dans lequel coexistent un secteur informel croissant et un secteur formel quasi inexistant (Adair, 2020 ; Bougna & Nguimkeu, 2018 ; Alcaraz, Chiquiar, & Salcedo, 2015 ; Nguimkeu, 2014 ; Cogneau, 2001). Le secteur informel étant celui qui emploie le plus grand nombre d'actifs (90% au Cameroun selon INS (2012)), encourager la formalisation des emplois est aujourd'hui présenté comme un des principaux enjeux de la transformation du marché du travail dans les pays en développement, et au Cameroun en particulier (BIT, 2016 ; Salem & Bensidoun, 2011). Cette transformation passe par une plus grande flexibilité du marché du travail qui s'appuie sur l'amélioration de la qualité des emplois à travers la réduction des barrières à l'entrée sur le marché du travail (Bertranou, Casanova, Jiménez, & Jiménez, 2014). Adegboye, Egharevba et Edafe (2019), montrent que « la flexibilité du marché du travail tend à aggraver l'emploi dans le secteur informel ». En effet, la qualité des emplois détermine la performance des économies qui peut être atteinte grâce à une meilleure gestion du marché du travail (BAD, 2015).

L'existence des emplois informels est principalement due à la présence d'une réglementation stricte sur le marché du travail qui a donné lieu à des barrières

à l'entrée qui accroissent les emplois informels. Cette réglementation est constituée d'une part des politiques de régulation du marché du travail (la politique de salaire minimum, la mise en place d'un code du travail, l'autorisation de syndicalisation, l'obligation de paiement de cotisation sociales etc.) (Treillet, 2020). D'autre part, elle repose sur les politiques de protection de l'emploi (possibilité d'obtention des indemnités en cas de licenciement, une sécurité au travail ou d'assurance maladie, politique des congés payés, droits aux avantages sociaux, et aux prestations de chômage, etc.) qui sont censés les protéger contre les risques liés au travail (Cooke, 2011).

Sur le plan empirique, l'analyse des facteurs explicatifs de l'existence des emplois informels se base sur deux axes principaux de recherches. Le premier axe consiste à supposer que l'existence des barrières à l'entrée constitue un obstacle qui empêche les individus d'accéder aux emplois formels. Dans ce cas, les préférences de ces travailleurs sont considérées comme involontaires (Günther & Launov, 2012 ; Görmüş, 2017). Le second axe considère le choix de l'emploi informel comme volontaire et donc choisi par les travailleurs eux-mêmes (Huber & Rahimov, 2017). Les raisons de ce choix peuvent être liées aux caractéristiques socioéconomiques des travailleurs, ou aux avantages non financiers³ qu'ils tirent de ces emplois (Maloney, 2004 ; Arias & Khamis, 2008). De nombreux travaux ont ainsi permis de mettre en évidence un consensus sur l'existence de marchés mixtes dans les pays en développement (Razafindrakoto, Roubaud, & Saludjian, 2021), toutefois, les travaux analysant la problématique du choix du type d'emploi mettent rarement en cause sinon très peu, les politiques de régulation du marché du travail et la préférence pour les emplois informels dans la redistribution de l'emploi entre les deux secteurs institutionnels.

Dans cette optique, ce travail est une prolongation des travaux de Huber et Rahimov (2017) et Alcaraz et alii (2015) qui sont une continuité de Günther et Launov (2012). Ces derniers proposent un modèle d'auto-sélection du secteur d'activité, dans lequel ils introduisent des barrières à l'entrée dans le secteur formel, ce qui leur permet de déterminer si les travailleurs choisissent de façon volontaire ou non l'emploi informel. Cependant, ces travaux ne tiennent pas compte de la mobilité sur le marché du travail compte tenu de la segmentation. Contrairement à ces auteurs, nous prenons en compte en plus des obstacles institutionnels, les obstacles réglementaires et la préférence pour les emplois informels qui pourrait subvenir à cause des avantages non financiers et/ou des compensations financières qu'apportent ces emplois (Maloney, 2004 ; Arias & Khamis, 2008).

En conséquence, l'objectif de ce travail est d'analyser les effets des politiques de régulation et de protection de l'emploi sur la répartition des emplois dans un marché du travail segmenté. De façon spécifique, il s'agit d'évaluer le choix de l'emploi dans

³ Le niveau de revenu élevé, le non-paiement des impôts, la flexibilité des horaires de travail, la mobilité, l'indépendance de l'emploi, ou la capacité entrepreneuriale.

un marché dual, en tenant compte des barrières à l'entrée dans le secteur formel d'une part, et des avantages non financiers dans le secteur informel d'autre part.

Le reste de l'article est organisé comme suit. La section 1 présente les travaux effectués sur la thématique. La section 2 est consacrée à la méthodologie et aux sources de données. La section 3 présente les résultats et les implications de politique économique.

1. Revue de la littérature

La plupart des pays en développement sont caractérisés par un vaste secteur informel qui engendre une abondante littérature, notamment sur la segmentation du marché du travail (Albertini, Ismail, Poirier, & Terriau, 2020). S'agissant de la segmentation du marché du travail, elle a toujours été associée avec la structure formelle vs informelle du marché du travail (Adair, 2020) ; le secteur informel étant considéré comme le premier pas que font les individus vers des emplois plus protégés (Bluestone, 1970 ; Salem & Bensidoun, 2011). Pour comprendre la segmentation ainsi faite du marché du travail, il faut revenir aux analyses fondamentales du choix du type d'emploi qui précède la question des mobilités sur le marché du travail.

En effet, les analyses fondamentales du choix du type d'emploi sont basées sur deux approches différentes du marché du travail, contradictoires mais complémentaires. Dans cette optique, le premier axe de recherche, menée par Lewis (1952, 1972), Harris et Todaro (1970) et Rauch (1991) consistait à examiner le choix de ce type d'emploi comme étant involontaire face à un marché du travail segmenté et principalement limité par des barrières à l'entrée dans le secteur formel. Ces barrières réglementaires et institutionnelles (politiques de régulation du marché) sont considérées comme le principal obstacle qui empêche les individus d'avoir accès aux emplois formels/décents (Bargain & Kwenda, 2011 ; Cooke, 2011 ; Dibben, Wood, & Williams, 2015 ; Adegboye et al., 2019 ; Kede, Tsafack, & Biloa Essimi, 2021). Ces politiques ont trait aux politiques de salaire minimum, d'appartenance à un syndicat ou une coopérative, d'affiliation au système de sécurité sociale, et de paiement des taxes et cotisations sociales.

Dans cette optique, Adegboye et alii (2019) soulignent l'importance des mesures réglementaires et institutionnelles dans le type d'emploi créé dans les pays africains. Pour ces derniers, c'est la qualité des institutions mises en place par le gouvernement qui peut expliquer la croissance des emplois formels et non pas l'augmentation des réglementations. Celle-ci aurait plutôt tendance à augmenter le niveau de l'emploi informel dans les pays d'ASS. De même, Cooke (2011) revient sur les insuffisances des agences de création d'emploi, l'absence d'un système de sécurité sociale pour les travailleurs informels en Chine. L'auteur soulève en particulier non pas le

manque de réglementation, ou encore leur manque d'application comme l'un des principaux éléments qui augmente la sous protection des emplois informels. Dibben et alii (2015) montrent que le rôle de l'État Mozambicain dans la promotion de la formalisation de l'économie informelle est ambivalent ; en ce sens qu'elle intègre des éléments qui peuvent faire avancer la formalisation, notamment, l'offre de meilleurs espaces de marché, et des éléments prohibitifs comme l'imposition de certaines règles ou encore la mise en place de règles informelles pour les acteurs de l'économie informelle, ce qui fait d'eux des proies faciles.

L'hypothèse derrière cette approche est que les individus préfèrent les emplois formels qui ont des salaires élevés aux emplois informels moins rémunérés, sauf s'ils ont d'autres considérations autres que financières (Smith, 1776). Pour Salem et Bensidoun (2011) l'emploi informel est plus que subi dans le marché du travail turc. Alcaraz et alii (2015) montrent dans ce sens que le choix involontaire de l'emploi informel dépend notamment de l'existence des barrières à l'entrée dans le secteur formel. Leurs travaux concluent que l'existence de barrières à l'entrée sur le marché du travail au Mexique réduit entre 10% et 20% le nombre de travailleurs informels qui ont une préférence pour les emplois formels. Ulyssea (2010) conclut notamment que la réduction des coûts à l'entrée dans le secteur formel réduit significativement la taille du secteur informel et renforce la performance du marché du travail. Pour Razafindrakoto et alii (2021), l'accroissement des barrières à l'entrée réduit l'informalité, mais accroît le chômage et les inégalités sur le marché du travail, dans une perspective de comparaison internationale avec le Brésil suite à la crise du COVID-19. Cependant, Nordman, Rakotomanana et Roubaud (2016) rejettent l'idée que la législation du salaire minimum constitue la principale cause du rationnement des emplois dans les pays en développement. Ce qui conduit au choix volontaire des activités informelles.

La principale limite attribuée à ces études est l'absence de lien entre ces deux secteurs (Doeringer & Piore, 1971). Cette limite va conduire certains chercheurs à élaborer une théorie de la transition ou de la mobilité entre le secteur primaire (formel) en passant par le secteur secondaire (informel) dans le but d'améliorer les conditions de travail et de réduire les inégalités de revenus (Lagarde, Maurin, Torelli, & Jessua, 1996).

La théorie de la segmentation a pu expliquer la transition entre les emplois formels et informels grâce à la théorie de la mobilité. La théorie de la mobilité sur le marché du travail distingue les mobilités internes des mobilités externes. Les mobilités internes sont définies comme étant la politique de gestion des emplois ou des postes sur le marché primaire stable et rémunérateur, tandis que les mobilités externes concernent essentiellement les transitions sectorielles ou géographiques (celles qui nous intéressent ici) en vue de l'amélioration de la situation d'emploi (Doeringer & Piore, 1971). Elles se recentrent autour de l'hypothèse selon laquelle il existe une faible mobilité des salariés dans le marché primaire, contrairement au

marché secondaire plus flexible mais avec des faibles possibilités de carrière. Ainsi, les trajectoires sur le marché interne ont trait aux possibilités de promotions dues aux formations professionnelles offertes par l'entreprise et dont bénéficient les employés, contrairement au marché secondaire ou les mobilités externes quant à elles sont très limitées ou quasi inexistantes (Zajdela, 1990).

En effet, le marché du travail dans les pays en développement se caractérise principalement par la segmentation formelle vs informelle qui explique la situation de chômage ou de sous-emplois et les inégalités de revenus intra et inter sectorielle particulièrement importantes de ces pays. Plusieurs travaux empiriques (Salem & Bensidoun, 2011 ; Badaoui, Strobl, & Walsh, 2008 ; Ningaye & Talla, 2014 ; Xue, Gao, & Guo, 2014 ; Bougna & Nguimkeu, 2018 ; Kobre, 2022 ; Kede et al., 2021), montrent dans ce sens, que la dégradation du marché du travail a favorisé la création d'emplois informels beaucoup plus précaires (avec une absence de contrats de travail, de couverture sociale, de sécurité, d'assurance santé, maladie ou congé, etc.) et moins rémunérateurs (faible revenu risqué). Pour Kede et alii (2021), il existe de grandes différences dans les revenus issus des emplois formels et informels qui conditionnent le choix du type d'emploi. Précisément, les revenus informels sont en moyenne plus élevés que dans le secteur formel, car l'effet de certaines caractéristiques concourt à accroître ces différences.

Toutefois, les barrières à l'entrée ne sont pas les seuls obstacles qui peuvent empêcher les individus d'accéder aux emplois formels décentés. C'est dans cette mesure que le deuxième axe de recherche conduit à l'étude des avantages comparatifs. En effet, la théorie des avantages comparatifs a très vite permis aux chercheurs de remettre en cause l'idée d'un marché du travail contraint pour expliquer l'existence des emplois informels par un choix volontaire de ce type d'activités, notamment à cause des avantages non financiers liés à ces emplois (Maloney, 2004 ; Arias & Khamis, 2008).

Pour Chen, Démurger et Fournier (2007), Huber et Rahimov (2017), le choix volontaire de l'informalité dépend des avantages que les individus tirent en restant dans le secteur informel. Par exemple, les femmes mariées auront une préférence pour ce type d'activités en raison de la flexibilité dans les heures de travail, la mobilité, l'indépendance de l'emploi ou la capacité entrepreneuriale. De ce fait, certains travailleurs choisiront de façon volontaire des emplois informels même lorsqu'ils ont la possibilité d'accéder aux emplois formels grâce à leurs qualifications, leurs revenus ou leur situation familiale. Arias et Khamis (2008) constatent de la sorte qu'en réalité, il n'existe aucune différence significative entre les gains des travailleurs salariés dans le secteur formel et ceux des travailleurs indépendants dans le secteur informel, mais que la principale différence se trouve avec les revenus des travailleurs salariés dans le secteur informel.

Par ailleurs, l'auto-sélection dans le secteur informel se fait notamment sur la base des caractéristiques individuelles telles que le niveau d'éducation (Duval & Smith,

2011 ; Alcaraz et al., 2015). Précisément, Alcaraz et alii (2015), indique que les individus ayant un faible niveau d'éducation ou de formation ont une préférence pour les emplois informels par rapport aux individus qui ont un niveau d'éducation plus élevé. Les raisons avancées pour expliquer ce choix sont nombreuses à savoir le non-paiement des impôts et taxes, la flexibilité dans les heures de travail, la mobilité dans la profession, la satisfaction dans l'emploi, l'entrepreneuriat, et l'autonomie. Aussi, Broze, Gavray et Ruyters (2000) corroborent-ils l'importance des variables familiales dans la position sur le marché du travail, en montrant que l'appartenance à l'un ou l'autre de ces segments est fonction de l'éducation, de l'âge, du sexe et également de variables familiales telles que le nombre d'enfants et la position dans la famille.

Enfin, le consensus se fait autour de l'hypothèse de l'existence d'un marché du travail mixte regroupant à la fois des emplois informels volontaires et involontaires, en particulier dans les pays en développement. Ce point de vue est testé dans les travaux empiriques récents d'Alcaraz et alii (2015), qui sont une prolongation de Günther et Launov (2012). Cependant, ces travaux peuvent être contestés par ceux d'Arias et Khamis (2008).

En définitive, les études sur le marché du travail ont largement contribué à la détermination des facteurs explicatifs des emplois informels. Cependant, les résultats varient selon que l'on considère sa structure segmentée ou unitaire.

2. Méthodologie et sources de données

Les données utilisées dans cette étude sont extraites de la quatrième Enquête Camerounaise Au près des Ménages (ECAM 4) réalisée en 2014 par l'Institut National de la Statistique du Cameroun. Il s'agit de la base de données la plus récente sur les conditions de vie des ménages dans le pays. Elle procure des informations sur le type d'emploi, le secteur d'activité, etc. Pour mener à bien cette étude, plusieurs variables ont été convoquées à savoir le type d'emploi (formel et informel), le niveau d'instruction, l'âge, le statut matrimonial, le sexe, les variables géographiques (région et milieu de résidence), le nombre d'années d'études achevées avec succès. Comme variables de contrôle, on utilise le type de contrat de travail, l'affiliation à la sécurité sociale ou la possession d'une assurance maladie, le nombre d'heures de travail par mois et enfin l'appartenance à un syndicat.

Comme modèle économétrique, on recourt au modèle d'auto-sélection tel qu'utilisé par Alcaraz et alii (2015) et Huber et Rahimov (2014, 2017) dans le cadre d'un marché dual. On admet que le choix de l'emploi informel peut être volontaire ou involontaire selon les préférences des individus.

Soit un individu i qui au moment de son entrée sur le marché du travail a le choix de travailler dans le secteur formel, dans le secteur informel ou de rester au chômage, et soit U_{ji} , l'utilité qu'il tire en choisissant l'option j . j pouvant prendre la

valeur 2, 1 ou 0 respectivement. L'individu i a la possibilité de choisir un emploi dans le secteur dans lequel il tire la plus grande utilité U_{ji} , en fonction de ses caractéristiques individuelles et de ses caractéristiques sociodémographiques. U_{ji} est constitué de deux parties. Une partie déterministe, dépendant des caractéristiques de l'individu et X_i et une partie aléatoire, u_{ji} qui dépend de ses caractéristiques sociodémographiques :

$$U_{ji} = X_i' \beta^j + u_{ji}$$

De plus, les individus peuvent avoir des préférences pour un secteur b_{ji} qui dépend des caractéristiques observables (Z_i) et non observables η_{ji} des travailleurs telles que la flexibilité des heures travaillées, la disponibilité des prestations de sécurité sociale, la préférence à payer pour ces services de sécurité sociale, la déduction du salaire du travailleur sur le marché du travail, etc. En effet, le fait de travailler dans un secteur particulier est associé à des avantages financiers et non financiers dépendant de la préférence pour un secteur d'activité précis (Mincer, 1974) :

$$b_{ji} = Z_i' \gamma_j + \eta_{ji}$$

Le travailleur rationnel choisit l'option qui maximise son utilité si l'utilité qu'il en retire est supérieure à l'utilité procurée par l'autre option. Si y_i est la variable polynomique représentant l'option choisie (i.e. $y_i = 0$ si le travailleur i a choisi l'option 0, et $y_i = 1$ s'il a choisi l'option 1 et $y_i = 2$ si le travailleur choisit l'option 2), alors le travailleur rationnel, choisira le statut 1 si $U_{1i} + b_{1i} = y_{1i} > 0$; si $U_{2i} + b_{2i} = y_{2i} < 0$; il choisira le statut 2; et enfin si $U_{0i} - b_{0i} = y_{0i} = 0$, l'individu choisira l'option 0.

En posant :

$$y_i = X_i' \beta + \varepsilon_i, \text{ avec } \beta = \beta^1 - \beta^0 \text{ et } \varepsilon_i = u_{1i} - u_{0i}$$

$$y_i = \begin{cases} 1 & \text{si } y_i > 0 \\ 2 & \text{si } y_i < 0 \\ 0 & \text{si } y_i = 0 \end{cases}$$

y_i^* est une quantité non observable, généralement appelée variable latente des caractéristiques individuelles, sociodémographiques des individus et des variables non observables.

Supposons que les observations individuelles (y_i, x_i) sont identiquement et indépendamment distribuées (*iid*) et que les variables explicatives sont exogènes. La probabilité que l'individu i choisisse $y_i = 1$ peut-être dérivée de la variable latente comme suit :

$$P(y_i = 1 | x_i) = P(y_i > 0) = P(-\varepsilon_i < X_i' \beta)$$

$$P(y_i = 1 | x_i) = F(X_i' \beta)$$

avec $F(\cdot)$ qui est la fonction de répartition de la loi de $-\varepsilon_i$.

Si u_1 et u_2 suivent une loi « extrême-valeur type I » (loi de Gumbel), $F(\cdot)$ devient une loi logistique et $P(y_i = 1|x_i)$ est estimée par un modèle logit. Un modèle assimilé à un modèle économique de choix discrets, dans lequel la variable dépendante est multinomiale.

Le modèle estimé est finalement :

$$P(y_i = 1|x_i) = F(X_i'\beta) = \frac{1}{1 + e^{-(x_i\beta + Z_i\delta)}}$$

où Z_i est le vecteur des caractéristiques de l'individu i et β et δ sont les vecteurs des paramètres à estimer, y_i la variable discrète indiquant le statut chômeur, formel ou informel du travailleur.

Les paramètres d'intérêt de ce modèle sont estimés par la méthode du maximum de vraisemblance. Selon les hypothèses standard des modèles non linéaires, l'estimateur du maximum de vraisemblance (MLE) est consistant, asymptotiquement normal et efficace (Amemiya, 1985).

3. Résultats et analyses

3.1. Analyse descriptive

Le choix du secteur de l'emploi dépend des considérations extra-sectorielles. La sélection du type d'activité économique est aussi une question d'ordre institutionnel. La segmentation entre les secteurs formel et informel au Cameroun se traduit à travers la présence d'une législation stricte du marché du travail telle que la politique du salaire minimum, le fait d'avoir un contrat de travail (30%), l'ins-

Tableau 1. Régulation du marché du travail et type d'emploi

Politiques de régulation du marché du travail	Emploi formel	Emploi informel	Ensemble (%)
Type de contrats de travail			
CDI	8,09	2,02	10,11
CDD	1,80	0,95	2,75
Accord verbal à DI	1,54	5,15	6,69
Accord verbal à DD	0,41	1,48	1,89
Rien du tout	0,59	8,01	8,59
Non concerné	1,25	68,72	69,97
Prestation de sécurité sociale/assurance maladie (oui)	29,31	5,89	35,20
Droit à des congés maladies payés en cas d'accident (oui)	27,84	9,41	37,26
Autres avantages de travail			
Appartenance à un syndicat/membre d'une association d'employés (oui)	11,73	3,24	14,98

Source : Élaboration propre.

cription obligatoire à la sécurité sociale (35,20%), le droit aux congés (37,26%) et autres avantages prévus par le code du travail, la liberté de se syndiquer (14,98%).

La réglementation sur le marché du travail (ou les barrières à l'entrée) confirme l'existence d'une politique de régulation du marché du travail (stricte) qui limite l'accès aux emplois formels. Ces politiques peuvent être considérées comme autant d'obstacles qui poussent les individus à préférer un certain type d'emplois (cf. tableau 1). Ce tableau indique que les politiques de régulation du marché du travail favorisent l'accès aux emplois informels par rapport aux emplois formels.

S'agissant des autres caractéristiques des travailleurs, on observe dans le tableau 2 que la majorité des travailleurs étudiés possèdent un niveau primaire (34,83%) ou sont sans niveau (20,34%) et appartiennent principalement au secteur informel (33,03%).

Tableau 2. Les caractéristiques individuelles en fonction du secteur d'activité

Statut dans la profession			
Caractéristiques socio-démographiques	formel (%)	informel (%)	ensemble (%)
Éducation			
Non scolarisé	0,35	19,99	20,34
Primaire	1,80	33,03	34,83
Secondaire 1er cycle	2,47	20,28	22,75
Secondaire 2nd cycle	4,16	9,70	13,87
Supérieur	4,88	3,33	8,22
Statut matrimonial			
Célibataire	4,09	23,21	27,30
Marié(e) Monogame	7,20	38,77	45,98
Marié(e) Polygame	0,60	9,01	9,61
Veuf/Veuve	0,34	6,82	7,16
Divorcé(e)/Séparé(e)	0,28	3,20	3,47
Union libre	1,16	5,32	6,48
Genre			
Homme	9,23	43,00	52,23
Femme	4,45	43,32	47,77
Milieu de résidence			
Urbain	10,16	38,93	49,09
Rural	3,52	47,39	50,91
Secteur d'emploi			
Administration publique	6,00	-	6,00
Entreprise publique/Organisation internationale	2,18	-	2,18
Entreprise privée	5,50	-	5,50
Entreprise informelle non agricole	-	48,57	48,57
Entreprise informelle agricole	-	37,75	37,75

Source : Élaboration propre.

3.2. Les déterminants du choix de l'emploi au Cameroun

Le tableau 3 analyse l'impact des caractéristiques socio-démographiques, de l'éducation, de l'emploi et les politiques de régulation sur la probabilité de choix professionnels des travailleurs. Il s'agit ici de préciser la nature des facteurs pouvant avoir un effet significatif sur la décision de travailler dans le secteur informel en particulier au lieu du secteur formel.

De cette analyse, il ressort que, la régression *step by step* de l'équation de régression multinomiale du choix du secteur d'activité montre que la préférence des individus pour un secteur d'activité varie en fonction obstacles présents sur le marché du travail. De plus, au fur et à mesure que l'on introduit les variables qui ont une influence directe sur l'emploi comme les variables liées à la régulation du marché du travail, le choix des individus pour un certain type d'emploi se précise. Ce qui veut dire que non seulement l'ajout de ces variables améliore le modèle, mais également que ces derniers expliquent beaucoup plus la croissance des emplois informels.

Ainsi, on observe que la sécurité de l'emploi (*paiement des cotisations, syndicalisme et association*) influence significativement et positivement, le choix du secteur formel à un pour cent (1%) tout en réduisant celui du secteur informel. De même, la politique de régulation du marché du travail (*existence des contrats de travail*), influence positivement le choix d'un emploi formel ; ce qui signifie qu'elle peut réduire la préférence pour les emplois formels.

Le tableau 4 présente les résultats des *régressions logit multinomial* de l'auto-sélection des travailleurs dans deux secteurs (secteurs formel et informel). Ici, on interprète l'impact des variables explicatives sur le risque relatif d'effectuer le choix d'une activité dans le secteur formel comparativement au secteur informel.

Caractéristiques individuelles

L'augmentation de 1% de l'âge d'un travailleur accroît d'environ 48% ses chances de choisir un emploi dans le secteur formel, tout en diminuant celles de choisir un emploi informel. De plus, la probabilité de choisir un emploi dans le secteur informel augmente avec l'expérience de 4%. Dès lors, plus les individus évoluent en âge et en expérience, plus ils ont des préférences pour des emplois stables, mieux rémunérés et sans risques. Ainsi, les travailleurs plus âgés ont plus de chances de choisir un emploi dans le secteur formel, tandis que les plus jeunes sont plus susceptibles de travailler dans le secteur informel ou de ne pas travailler du tout.

Les travailleurs n'ayant pas été scolarisés et les personnes ayant un niveau d'éducation primaire ou secondaire ont une chance de 4,49% et de 2,49% de choisir un emploi dans le secteur informel. De même, les travailleurs ayant un niveau d'instruction secondaire premier cycle ont moins de 1,61% de chances et ceux avec le niveau d'instruction du second cycle ont moins de 86,9% de chances de choisir un emploi informel. En conséquence, les individus qui ont un niveau d'instruction

très bas sont plus susceptibles de travailler dans le secteur informel, par rapport à ceux qui ont un niveau d'instruction élevé. Ces résultats s'inscrivent dans le même sillage que ceux de Alcaraz et alii (2015) qui soutiennent que les individus ayant un faible niveau d'éducation ou de formation choisissent les emplois informels de façon volontaire, par rapport aux individus qui ont un niveau d'éducation plus élevé.

Économiquement, ce résultat peut s'expliquer par le fait que certains individus considèrent le secteur informel comme un tremplin vers des emplois formels. Néanmoins, d'autres peuvent être attirés par l'appât du gain (l'appât financier) et les avantages fournis par ce type d'emploi. Ces résultats sont conformes à ceux de Duval et Smith (2011) et d'Alcaraz et alii (2015). De ce fait, choisir de travailler dans le secteur informel est volontaire pour les individus qui ont un niveau d'instruction peu élevé et involontaire pour ceux qui d'une part ; pour ceux qui n'ont pas le choix et veulent échapper par exemple au chômage et d'autre part ; pour ceux qui ont une préférence pour ce type d'emplois compte tenu d'autres avantages ou de l'appât du gain. Dans le premier cas, pour résoudre ce problème, l'État peut encourager la création d'emplois formels, ou favoriser la transformation des emplois informels en emplois formels ; tandis que dans le second cas, il peut procéder à une répression qui limitera la création des emplois informels.

Les personnes mariées ont plus de chances (19,2%) de choisir un emploi dans le secteur formel par rapport aux personnes célibataires qui préfèrent des emplois informels. Ce qui signifie que les personnes célibataires ont plus de chances de choisir un emploi dans le secteur informel que les personnes mariées qui sont à la recherche d'emplois permanents. De plus, les femmes ont moins de chances (-0,149) que les hommes de travailler dans le secteur formel. Ces résultats indiquent que les femmes préfèrent souvent des emplois informels où elles ont plus de liberté, par rapport aux emplois formels plus contraignants. Dans ce cas, le choix du secteur d'activité est considéré comme étant volontaire, compte tenu des flexibilités des heures de travail que ne peuvent fournir les emplois formels. Ces travaux sont en conformité avec les études empiriques de Huber et Rahimov (2017) et Broze et alii (2000) pour qui les femmes mariées ont une préférence pour les activités informelles en raison de la flexibilité dans les heures de travail, la mobilité, l'indépendance de l'emploi ou la capacité entrepreneuriale. Les emplois informels soutiennent les valeurs familiales.

Politiques de régulation du marché du travail

En considérant les politiques de régulation du marché du travail (les politiques d'accès à la sécurité sociale, de liberté d'association syndicale, de regroupement, de paiement des taxes et cotisations sociales et d'obligation d'avoir un contrat de travail), on constate qu'elles ne favorisent pas toujours l'accès à un emploi formel. Néanmoins, l'accès à la sécurité sociale augmente de 1,49% les chances d'être em-

Tableau 3. Modèle d'auto-sélection formel (vs informel)

Variables	1	2	3	4	5	6
Âge simple	0,18 *** (0,0134)	0,170*** (0,0138)	0,059*** (0,014)	0,0544*** (0,0142)	0,0504*** (0,0142)	0,0488*** (0,014)
Âge ²	-0,0019*** (0,0001)	-0,0017*** (0,0001)	-0,00062*** (0,0001)	-0,0005*** (0,0001)	-0,0005*** (0,00016)	-0,0004*** (0,0001)
Niveau d'instruction						
Non scolarisé	-4,49*** (0,145)	-4,52*** (0,146)	-3,366*** (0,161)	-3,366*** (0,164)	-3,388*** (0,1644)	-2,76*** (0,177)
Primaire	-3,380*** (0,083)	-3,397*** (0,083)	-2,463*** (0,103)	-2,484*** (0,1047)	-2,5107*** (0,105)	-2,027*** (0,115)
Secondaire 1er cycle	-2,495*** (0,077)	-2,50*** (0,077)	-1,883*** (0,1007)	-1,869*** (0,1007)	-1,899*** (0,101)	-1,613*** (0,111)
Secondaire 2nd cycle	-1,22*** (0,0729)	-1,22*** (0,073)	-1,008*** (0,0997)	-0,984*** (0,0991)	-1,003*** (0,0994)	-0,869*** (0,110)
Statut matrimonial						
Marié(e)		0,171*** (0,0570)	0,0481 (0,072)	0,0416 (0,0726)	0,0403 (0,073)	0,192*** (0,079)
Sécurité et protection sociale						
Accès à la sécurité sociale			3,799*** (0,078)	3,456*** (0,082)	3,443*** (0,0827)	1,496*** (0,106)
Autre protection sociale (membre d'un syndicat/association de protection)				1,393*** (0,1319)	1,387*** (0,1315)	0,605*** (0,126)
Heures de travail						
Nombre d'heures hebdomadaires de travail					0,0042*** (0,0015)	0,0004 (0,0017)

Genre									
Femme									-0,149* (0,0763)
Possession d'un contrat									
Contrat écrit à durée indéterminée (CDI)									3,22*** (0,115)
Contrat écrit à durée déterminée (CDD)									2,984*** (0,140)
Accord verbal à durée indéterminée (AVI)									2,092*** (0,102)
Accord verbal à durée déterminée (AVD)									2,028*** (0,162)
Constante	-3,438*** (0,264)	-3,2588 (0,270)	-2,248*** (0,284)	-2,187*** (0,283)	-2,294*** (0,285)	-3,322*** (0,310)			
Observations	16712	16712	16712	16712	16712	16712	16712	16712	16712
LR chi2	3384,56	3393,59	6372,72	6489,24	6497,24	7493,14			
Degré de liberté	6	7	8	9	10	15			
Prob > chi2	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000			
Pseudo R2	0,2537	0,2544	0,4777	0,4865	0,4871	0,5617			

Note : Entre parenthèses on retrouve les erreurs standards. *** p -value < 0,01 ; ** p -value < 0,05 ; * p -value < 0,1.

Source : Basé sur ECAM 4.

Tableau 4. Relative risk-ratio en ce qui concerne le choix du secteur formel (vs secteur informel)

Variables	1	2	3	4	5	6
Âge simple	1,1996*** (0,0160)	1,1853*** (0,0164)	1,06156*** (0,0151)	1,0559*** (0,01501)	1,0517*** (0,01499)	1,0500*** (0,01544)
Âge ²	0,998*** (0,0001)	0,9982*** (0,0001)	0,9993*** (0,0001)	0,9994*** (0,0001)	0,9994*** (0,0001)	0,9995*** (0,0001)
Niveau d' instruction						
Non scolarisé	0,0111*** (0,0016)	0,0108*** (0,00157)	0,0345*** (0,00558)	0,0345*** (0,0056)	0,0337*** (0,00554)	0,06329*** (0,0112)
Primaire	0,034*** (0,0028)	0,0334*** (0,0028)	0,08513*** (0,0088)	0,0834*** (0,00873)	0,0812*** (0,0085)	0,1316*** (0,01518)
Secondaire 1er cycle	0,08244*** (0,0063)	0,08152*** (0,0063)	0,15203*** (0,01532)	0,1543*** (0,01554)	0,1497*** (0,01516)	0,19992*** (0,02224)
Secondaire 2nd cycle	0,2938*** (0,0214)	0,2931*** (0,0214)	0,36493*** (0,03640)	0,3735*** (0,03704)	0,3664*** (0,03641)	0,41927*** (0,04625)
Statut matrimonial						
Marié(e)		1,186*** (0,0676)	1,0492 (0,0755)	1,0425 (0,07577)	1,0411 (0,07565)	1,2114*** (0,09613)
Sécurité et protection sociale						
Accès à la sécurité sociale			44,694*** (0,1055)	31,699*** (2,6223)	31,2946*** (2,5885)	4,4648*** (0,4745)
Autre protection sociale (membre d' un syndicat/association de protection)				4,0308*** (0,5319)	4,0039*** (0,5269)	1,8312*** (0,230786)
Heures de travail						
Nombre d'heures hebdomadaires de travail					1,0043*** (0,00152)	1,0004 (0,00172)

ployé dans le secteur formel, de même que l'appartenance à un syndicat accroît de 60,5% les chances de travailler dans le secteur formel tout en réduisant ses chances de travailler dans le secteur informel ; en particulier pour les travailleurs qui ne sont guère affiliés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), ou qui n'ont pas de syndicat, d'association ou de coopérative pour les protéger. Ces résultats vont dans le même sens que ceux de Cooke (2011), qui soulignent l'incompétence des institutions formelles et informelles dans la création d'emplois formels en Chine (exemple : les agences de création d'emplois, les structures de sécurité sociale). Ces résultats sont aussi conformes aux résultats de Adegboye et alii (2019) qui suggèrent une souplesse au niveau de la réglementation en vue de l'augmentation du niveau d'emploi en Afrique notamment les emplois formels.

De ce résultat, on peut déduire que le fait d'obliger les entreprises à affilier leurs travailleurs à la sécurité sociale produit plutôt un effet pervers au niveau de l'économie nationale, étant donné que cela augmente le nombre d'emplois informels. En effet, sachant que peu d'entreprises au Cameroun acceptent de payer la sécurité sociale à leurs employés, cette obligation conduit à réduire encore considérablement le nombre d'entreprises pouvant bénéficier du statut formel et partant, le nombre de travailleurs formels. Pareillement, on peut en déduire que le coût de ces prestations pourrait empêcher les entreprises de recruter plus de travailleurs entraînant une hausse du chômage. De ce fait, même si les travailleurs auraient préféré un emploi formel, ils ne pourraient pas y accéder à cause des barrières à l'entrée sur le marché du travail telles que l'affiliation à la CNPS. Ces dernières interviennent dans le plan d'action du gouvernement de réduire à moins de 50% le sous-emploi et la migration des emplois informels vers les emplois formels dans le cadre de sa stratégie de croissance de l'emploi (la Stratégie de Croissance et d'Emplois, 2010–2020). Pour opérationnaliser cette stratégie au Cameroun, les différentes structures intervenant dans la protection sociale dans le pays ont développé des plans sectoriels et des programmes. Il s'agit du ministère du Travail et de la Sécurité sociale (MINTSS⁴) et de la CNPS. À terme, ces différents projets visaient à réformer le dispositif de sécurité sociale dans le but d'inclure progressivement les catégories sociales exclues dudit système.

Pourtant, malgré tous ces efforts, le système de sécurité sociale du pays demeure embryonnaire (faible couverture). En effet, il couvre moins de 15% de la population, en particulier les fonctionnaires et les travailleurs salariés du secteur public. Les travailleurs exerçant dans le secteur informel en sont particulièrement exclus. En effet, l'Enquête auprès des Entreprises Informelles du Cameroun (EEIC) de 2017 montre que moins de 6% des entrepreneurs sondés sont affiliés à la CNPS (OIT, 2017). Le secteur informel concentre donc plus de 90% d'individus vivant sans prestations

⁴ Créé par Décret no. 2005/ 085 du 29 mars 2005 portant organisation du ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

sociales. L'incidence de l'absence de prestations sociales dans ce secteur conduit ces travailleurs à utiliser des mécanismes informels (tels que la famille, la communauté religieuse, les associations de marchés, les coopératives et la société civile). Bien que n'étant pas formels, ils permettent à ces derniers de parer à des risques liés aux activités informelles (Watson, 2016 ; Watson, Lone, Qazi, Smith, & Rashid, 2017). Par conséquent, l'État pourrait réduire ses exigences en matière d'affiliation à la CNPS qui est une méthode de sécurité sociale utilisée dans le secteur formel, mais qui ne s'applique pas forcément dans le secteur informel. Il pourrait donc mettre en place un système de sécurité sociale adapté pour les travailleurs informels.

En outre, d'autres barrières à l'entrée limitent l'accès au marché du travail. C'est le cas de l'exigence de contrat de travail et la durée du travail. En effet, l'obligation d'avoir un contrat (qu'il soit verbal ou écrit) augmente les chances de travailler dans le secteur informel. De façon spécifique, l'existence d'un contrat ou d'un accord quelle qu'en soit la nature (verbale ou écrite) accroît les chances d'être employé dans un poste formel comparativement aux travailleurs qui n'ont aucun type de contrat ou d'accord. En d'autres termes, le fait d'avoir un contrat à durée indéterminée (CDI) et/ou un contrat à durée déterminée (CDD) augmente d'environ 3,22% et 2,98% respectivement les chances de travailler dans le secteur formel, par rapport aux travailleurs qui n'ont aucune espèce d'accord ou de contrat. De plus, le fait d'avoir un accord verbal augmente d'environ 2,09 points les chances de travailler dans le secteur formel, alors que le fait d'avoir un accord verbal à durée indéterminée réduit ces chances. Par contre le fait de consacrer plus d'heures à son activité est resté non significatif même si ce résultat est contradictoire avec les travaux empiriques précédents, qui pensent que la flexibilité des heures de travail notamment et non leur quantité, augmente la préférence pour les emplois informels plutôt que pour les emplois formels.

Ce résultat signifie que le fait d'avoir un contrat de travail quelle qu'en soit la nature a donc des implications sur le type d'emploi. Il définit le niveau de revenu, la durée du contrat et les avantages de sécurité sociale. Par contre le fait de ne pas en avoir vous classe directement parmi les types d'emplois informels. Une limite à cette analyse est que les travailleurs indépendants et les entrepreneurs informels ne sont pas pris en compte dans cette catégorisation parce que ces derniers n'ont tout simplement pas de contrat que leur activité soit formelle ou pas. D'autre part, un travailleur qui consacre beaucoup de temps à son travail peut soit être un patron ou un auto-entrepreneur. Car ce genre d'activité nécessite beaucoup d'investissement personnel. Par conséquent, l'absence de significativité de ce résultat laisse beaucoup de doute quant à l'interprétation de ce résultat quant à la préférence pour le type d'emploi. Ces résultats rejoignent les travaux de Fomba et alii (2012).

En somme, ces résultats suggèrent que les travailleurs sélectionnent le secteur d'activité dans lequel ils vont exercer un emploi en fonction des caractéristiques telles que l'âge, le niveau d'éducation, le sexe, l'expérience et le statut matrimonial.

L'emploi dans le secteur informel dépend également des politiques de régulation mises en place par l'État. Celles-ci limitent l'accès à certains emplois à cause de contraintes telles que l'accès à la sécurité sociale par l'affiliation à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, l'obligation syndicale, et l'obligation d'avoir un contrat de travail bien établi. Il s'agit là d'autant de conditions qui concourent à la prolifération des emplois informels.

Conclusion et recommandations

Cette étude était consacrée à l'analyse des effets des politiques de régulation et de protection de l'emploi sur la mobilité des emplois dans un marché du travail segmenté. De cette analyse, il ressort que le choix du secteur d'emploi au Cameroun est assimilable à un modèle d'auto-sélection sous contrainte des politiques restrictives d'accès au marché du travail. Les résultats indiquent que la préférence pour l'emploi informel est justifiée par la mise en place des politiques de régulation du marché du travail limitant l'accès à certains emplois (l'accès à la sécurité sociale par l'affiliation à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, l'obligation syndicale et l'obligation d'avoir un contrat de travail bien établi).

En termes d'implications de politiques économiques, les résultats obtenus suggèrent une certaine flexibilité ou souplesse au niveau de la réglementation en vue de l'augmentation du niveau d'emplois formels même pour transformer les emplois informels en emplois formels. A titre d'exemple, la législation portant sur la durée ou le nombre d'heures de travail hebdomadaire pourrait être assouplie (il faut plus de flexibilité) pour encourager ou inciter les femmes à choisir les emplois formels.

Remerciements : Cette recherche a été soutenue par l'Université de Dschang au Cameroun. Nous remercions le Pr Mbodja Mougoué, Professeur de finance, Wayne State University (Detroit, USA), pour les commentaires, les suggestions et les corrections utiles dans une version précédente de cet article. Nous sommes également reconnaissants pour les remarques et l'aide des participants de la Conférence Economique Africaine tenue à Charm el-Cheikh, Égypte, 2-4 décembre 2019 ; organisée par la Banque Africaine de Développement, le Programme des Nations Unies pour le Développement et la Commission économique pour l'Afrique, qui ont permis d'améliorer cet article.

References

- Adair, P. (2020). Études d'impact des politiques de formalisation de l'informel: entreprises versus employés. *Mondes en Développement*, (2), 57-72.
- Adegboye, A. C., Egharevba, M. I., & Edafe, J. (2019). Régulation économique et intensité de l'emploi de la croissance de la production en Afrique subsaharienne. In A. Elhiraika, G. Ibrahim & W. Davis (Eds.), *Governance for structural transformation in Africa* (pp. 101-143). Cham: Palgrave Macmillan.
- Albertini, J., Ismail, K., Poirier, A., & Terriau, A. (2020). Le travail informel dans les pays en développement: une revue de la littérature. *Revue Française d'Économie*, 35, 139-182.
- Alcaraz, C., Chiquiar, D., & Salcedo, A. (2015). *Informality and segmentation in the Mexican labor market*. (Working Papers Banco de México No. 25).
- Amemiya, T. (1985). *Advanced econometrics*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Arias, O., & Khamis, M. (2008). *Comparative advantage, segmentation and informal earnings: A marginal treatment effects approach*. (IZA Discussion Paper No. 3916).
- Badaoui, E., Strobl, E., & Walsh, F. (2008). Is there an informal employment wage penalty? Evidence from South Africa. *Economic Development and Cultural Change*, 56, 683-710.
- Banque Africaine de Développement. (2015). *Rapport sur le développement en Afrique*.
- Bargain, O., & Kwenda, P. (2011). Earnings structures, informal employment, and self-employment: New evidence from Brazil, Mexico, and South Africa. *Review of Income and Wealth Series, Special Issue*, 57.
- Bertranou, F., Casanova, L., Jiménez, M., & Jiménez, M. (2014). Informality and employment quality in Argentina: Country case study on labour market segmentation. *Conditions of Work and Employment Series*, 49, 2226-8952.
- BIT. (2016). Étude sur la migration de l'économie informelle vers l'économie formelle: Proposition de stratégie pour le groupement inter-patronal du Cameroun.
- Bluestone, H. (1970). *Focus on area development analysis: Urban orientation of counties*. Economic Research Service, US Department of Agriculture.
- Bougna, L. T., & Nguimkeu, P. (2018). *Spatial and sectoral heterogeneity of occupational choice in Cameroon*. (Policy Research Working Paper Series No. 8515). The World Bank.
- Broze, L., Gavray, C., & Ruyters, C. (2000). *Dualisme, mobilité et déterminants familiaux: une analyse des transitions sur le marché du travail*. (Session Marché du Travail, 14ème Congrès des Économistes Belges de Langue Française, Liège, 23 et 24 Novembre 2000).
- Chen, Y., Démurger, S., & Fournier, M. (2007). *Différentiels salariaux, segmentation et discrimination à l'égard des femmes sur le marché du travail chinois*. (Working Papers No. 07-13).
- Cogneau, D. (2001). *Formation du revenu, segmentation et discrimination sur le marché du travail d'une ville en développement: Antananarivo fin de siècle*. (Document de travail dial/Unité de Recherche Cipre).
- Cooke, F. (2011). Réglementation du marché du travail et emploi informel en Chine. *Journal of Chinese Human Resources Management*, 2(2), 100-116. <https://doi.org/10.1108/20408001111179159>
- Dibben, P., Wood, G., & Williams, C. C. (2015). Pressions en faveur et contre la formalisation: réglementation et emploi informel au Mozambique. *Revue Internationale du Travail*, 154(3), 373-392. <https://doi.org/10.1111/j.1564-913X.2014.00014.x>
- Doeringer, P., & Piore, M. (1971). *Internal market and manpower analysis*. London: Routledge.

- Duval, R., & Smith, R. (2011). *Informality and Seguro Popular under segmented labor markets*. CIDE: División de Economía.
- Fomba, K. B. (2012). Contrats de travail et segmentation du marché du travail dans le secteur manufacturier camerounais. *L'Actualité Économique*, 88(2), 197-229.
- Görmüş, A. (2017). The micro determinants of informal youth employment in Turkey. In S. Koç, A. Orhan & M. Ç. Gözen (Eds.), *Unregistered employment* (pp. 157-169). London: Ijopec Publication.
- Günther, I., & Launov, A. (2012). Informal employment in developing countries: Opportunity or last resort?. *Journal of Development Economics*, 97(1), 88-98.
- Harris, J., & Todaro, M. (1970). Migration, unemployment, and development: A two sector analysis. *American Economic Review*, 40, 126-142.
- Huber, P., & Rahimov, U. (2014). *Formal and informal sector wage differences in transition economies: Evidence from Tajikistan*. (MENDELU Working Papers in Business and Economics No. 48).
- Huber, P., & Rahimov, U. (2017). The self-selection of workers to the formal and informal in transition economies: Evidence from Tajikistan. *Czech Journal of Economics and Finance*, 67(2), 140-164.
- Institut National de la Statistique (INS). (2012). Rapport principal deuxième Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI), Phase 1: Enquête sur l'emploi. Cameroun.
- Institut National de la Statistique (INS). (2014). *Présentation des premiers résultats de la quatrième Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (ECAM 4) de 2014*. Cameroun.
- Kede, N. F., Tsafack Nanfosso R., & Biloa Essimi, J. A. (2021). *Les déterminants du choix de l'emploi informel dans un marché du travail segmenté dans les pays en développement: cas du Cameroun*. (African Economic Conference 2021).
- Kobre, A. K. (2022). Segmentation du marché du travail au Burkina Faso: l'informalité et le choix volontaire des actifs. *African Scientific Journal*, 3(11).
- Lagarde, S., Maurin, É., Torelli, C., & Jessua, C. (1996). Flux d'emplois et flux de main-d'œuvre en France: une étude de la période 1987-1992. *Revue Économique*, 47(3), 633-642.
- Lewis, W. A. (1954). Economic development with unlimited supplies of labour. *The Manchester School*, 22(2), 139-191.
- Lewis, W. (1972). Reflections on unlimited labor. In L. De Marco (Ed.), *International economics and development: Essays in Honor of Raoul Prebisch* (pp. 75-96). New York: Academic Press.
- Maloney, W. F. (2004). Informality revisited. *World Development*, 32(7), 1159-1178.
- Mincer, J. (1974). *Schooling experience and earning*. New York: National Bureau of Economic Research.
- Nguimkeu, P. (2014). A structural econometric analysis of the informal sector heterogeneity. *Journal of Development Economics*, 107, 175-191.
- Ningaye, P., & Talla, F. (2014). Labor market segmentation and gender inequality in Cameroon. *International Journal of Business and Economics Research*, 3(2), 89-98.
- Nordman, C. J., Rakotomanana, F., & Roubaud, F. (2016). Informal versus formal: A panel data analysis of earnings gaps in Madagascar. *World Development*, 86, 1-17.
- OIT. (2017). Diagnostic sur la formalisation des entreprises et de leurs travailleurs au Cameroun - contribution à la préparation d'une feuille de route de transition vers la formalité. (Document de l'OIT).

- Rauch, J. (1991). Modelling the informal sector formally. *Journal of Development Economics*, 35(1), 33-47.
- Razafindrakoto, M., Roubaud, F., & Saludjian, A. (2021). *Crises, informalité et reconfigurations sur le marché du travail: quatre décennies de bouleversements économiques au Brésil*. UMR LEDa.
- Salem, M. B., & Bensidoun, I. (2011). *Emplois informels hétérogènes et segmentation du marché du travail turc*. (Document de travail No. 151).
- Smith, A. (1776). *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*. Paris: Édition de Londres.
- Treillet, S. (2020). Politiques de l'emploi dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté: activation et flexibilité. Présentation. *Mondes en Développement*, (2), 7-25.
- Ulyssea, G. (2010). Regulation of entry, labor market institutions and the informal sector. *Journal of Development Economics*, 91, 87-99.
- Watson, C. (2016). *Recherche sur le systèmes de protection sociale réactive aux crises*. Oxford: Oxford Policy Management.
- Watson, C., Lone, T., Qazi, U., Smith, G., & Rashid, F. (2017). *Shock-responsive social protection systems research. Case study: Pakistan*. Oxford: Oxford Policy Management.
- Xue, J., Gao, W., & Guo, L. (2014). Informal employment and its effect on the income distribution in urban China. *China Economic Review*, 31, 84-93.
- Zajdela, H. (1990). Le dualisme du marché du travail: enjeux et fondements théoriques. *Économie et Prévision*, 92(93), 31-42.